



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers principaux d'éducation

Question écrite n° 25236

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Bouillonc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des conseillers principaux d'éducation (CPE) face à la réduction continue de leurs effectifs. Alors que les CPE ont une mission essentielle dans le soutien scolaire et périscolaire des élèves en difficultés, chaque année près de 500 d'entre eux quittent leur corps vers d'autres fonctions ou pour partir à la retraite, au détriment de la qualité de l'encadrement scolaire. Pour faire face à cette situation, le budget de l'État prévoyait, en 2007 et 2008, 411 recrutements annuels de conseillers d'éducation stagiaires. Or les arrêtés ministériels n'ont ouvert que 200 possibilités de recrutement et uniquement par concours externe. Ce sont donc plus de 200 emplois de CPE par an qui n'ont pas été créés ces dernières années. Ce déficit est particulièrement regrettable dans la mesure où les besoins existent et que les CPE sont incontournables dans les établissements, c'est pourquoi il souhaite savoir quelles dispositions compte prendre le Gouvernement afin de procéder au recrutement de CPE en nombre suffisant pour répondre aux objectifs fixés par les lois de finances.

Texte de la réponse

Le niveau de recrutement par concours des conseillers principaux d'éducation vise à satisfaire les besoins des établissements scolaires dans la limite budgétaire fixée par la loi de finances. Durant plusieurs années, le recrutement en CPE a été fixé à un niveau très supérieur à celui des départs en retraite. Ce sont en effet 2 320 postes qui ont été ouverts aux concours entre 2003 et 2007, pour 903 départs. De ce fait, des surénements budgétaires sont apparus sur le programme Vie de l'élève, le mettant en déficit, en particulier pour la catégorie d'emplois sur laquelle sont rémunérés ces personnels. Dans un souci de bonne gestion, le nombre de postes aux concours a été ajusté à partir de la session 2006 (sessions 2006 et 2007 : 200 postes). Pour la session 2008, le volume du concours externe des conseillers principaux d'éducation a été maintenu à 200 postes. Il faut noter que le maintien des recrutements en 2008 par rapport à 2007 dans un contexte de resserrement du nombre global des recrutements témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour ces personnels. Il reconnaît par ce biais l'utilité et le rôle déterminant tenu par ces personnels dans l'accompagnement des élèves au sein des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Bouillonc](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25236

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5013

Réponse publiée le : 30 septembre 2008, page 8395